



Maison de l'écologie  
Rue Lebeau, 5  
6000 - Charleroi  
Tél. : 071/30.43.25

Agence Fédérale de Contrôle  
Nucléaire (AFCN)

Rue Ravenstein 36  
1000 - BRUXELLES

Charleroi, le 25.06.18.

**Objet : normes sismiques des centrales**

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre de ma question parlementaire nr. 26068, le Ministre de l'Intérieur a confirmé au sujet de la mise en conformité de nos centrales nucléaires aux normes sismiques de 2014 qu'une première version de travail de modification de l'arrêté royal du 30 novembre 2011 portant prescription de sûreté des installations nucléaires avait été finalisée par l'AFCN et transmise fin mars 2018 à ENGIE Electrabel de telle sorte que les remarques de l'entreprise puissent être réceptionnées pour fin mai.

Toujours dans le cadre de cette même question parlementaire, le Ministre de l'Intérieur m'a précisé avoir reçu un retour d'ENGIE Electrabel sur le projet de modification de l'arrêté royal portant prescription de sûreté des installations nucléaires.

En vertu de la loi du 5 août 2006 relative à l'accès public à l'information en matière d'environnement, puis-je vous demander de me transmettre de préférence sous format papier :

1. le document de réaction d'Engie dans le cadre de la modification de cet arrêté royal ?
2. les contre-propositions d'Engie dans le cadre de la modification de cet arrêté royal ?

En vous remerciant déjà pour l'attention que vous porterez à cette demande, veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations les plus sincères.